

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 167

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 11

Rédiger ainsi l'alinéa 112 de cet article :

« *b*) Après la troisième phrase du premier alinéa de l'article 31, il est inséré une phrase ainsi rédigée : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de coordination.